

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 30 AOUT 2017 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 25 août 2017

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Catherine REBATEL - Carole CISSE – Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –
Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON – Patrick LESPINASSE
Marie SANGNIER

Procurations :

Roger GUGLIELMETTI à Anne-Marie FORGEOUX
Aurélien BERNARD à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Marie SANGNIER

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Elle donne lecture des décisions qu'elle a prises, selon la délibération n°021/2014, des délégations données par le Conseil Municipal en date avril 2014 depuis le 10 mai 2017.

1°/ Délibération n°065/2017 – Décision Modificative n°1 : budget du service de l'Eau

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Diminution du résultat d'exploitation reporté en recettes : - 110€ au compte 002
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Augmentation du résultat d'investissement reporté en dépenses : +30€ au compte 001
- Ces mouvements entraînent les modifications suivantes :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Diminution des travaux en régies de 30€ (au compte 722 en recettes)
 - Augmentation des produits exceptionnels de 140€ (au compte 778 en recettes)
 - SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Baisse des crédits affectés aux travaux en régie : -30€ au compte 21531-Réseaux d'adduction d'eau
- Inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études suite à la réalisation de travaux, dans le cadre de la pose des compteurs d'eau :
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Augmentation des dépenses au compte 2315 de l'opération 23-Compteurs d'eau pour 44 367,73€
 - Augmentation des recettes au compte 2031-Frais d'études de l'opération 23-Compteurs d'eau pour 44 367,73€
- Inscription des crédits nécessaires au remboursement de l'annuité d'emprunt dans le cadre des prêts contractés pour la pose des compteurs d'eau :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Augmentation des crédits au compte 66111-Intérêts réglés à l'échéance (+ 15 000€)

- Diminution du virement à la section d'investissement compte 023 pour la même somme
- SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Augmentation des crédits en dépenses (+50 000€) et en recettes (+220 000€) au compte 1641-Emprunts
 - Diminution du virement de la section de fonctionnement (-15 000€) au compte 021
 - Augmentation des crédits au compte 2315 pour l'opération 23-compteurs d'eau pour 155 000€
- Inscription des crédits nécessaires aux annulations d'eau du rôle 2016 :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Augmentation des crédits en dépense au compte 673-Titres annulés sur exercices antérieurs pour 2 000€
 - Diminution des crédits en dépense au compte 6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement pour 2 000 €

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°066/2017 – Décision Modificative n°1 – budget pico centrale du Tabuc

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à apporter au budget :

- Inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études suite à la réalisation de travaux :
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Augmentation des dépenses au compte 2313-Constructions pour 49 965,00€
 - Augmentation des recettes au compte 2031-Frais d'études pour 49 965,00€

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°067/2017 – Décision Modificative n°1 : budget des Grands Bains

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 - Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 011-Charges à caractère général pour un total de 363 000€
 - Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 012-Charges de personnel pour un total de 200 000€
 - Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 65-Autres charges de gestion courante pour 5 000€
 - Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 67-Charges exceptionnelles pour 1 000€
 - Augmentation des recettes attendues au compte 706 pour 120 000€
 - Diminution du virement à la section d'investissement pour 449 000€ (chapitre 023)
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 - Diminution du virement de la section de fonctionnement pour 449 000€ (chapitre 021)
 - Augmentation des crédits en recettes au compte 1021-Dotation pour 150 000€
 - Augmentation des crédits en recettes au compte 1687-Autres dettes pour 264 000€ (avance remboursable du budget principal)
 - Diminution des crédits en dépenses au compte 2183-Matériel de bureau et informatique pour 35 000€

Approuvé par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

M. du CHAFFAUT remet en cause l'exhaustivité des modifications budgétaires en raison de l'absence de provision pour reprise des biens et d'inscription des charges de mise à disposition du personnel communal.

Mme le Maire indique que l'objectif en terme de rayonnement de l'équipement est atteint. Mme la DGS rappelle que la provision pour reprise sera inscrite lorsque le contentieux sera ouvert et que les charges de mise à disposition du personnel ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2017. Elles feront l'objet d'une mise à jour en fin d'exercice.

4°/ Délibération n°068/2017 – Décision Modificative n°2 – budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

- Contribution au budget de la régie des Grands Bains :
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Augmentation des crédits en recettes au chapitre 024- Produits de cessions (+414 000€)
 - Augmentation des crédits en dépenses à l'article 1021- Dotation pour 150 000€
 - Augmentation des crédits en dépenses à l'article 27638- Autres immobilisations financières pour 264 000€
- Restauration de la chapelle St André :
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Diminution des crédits au compte 2313-Constructions de l'opération 068 Travaux bâtiments divers (- 15 000€)
 - Augmentation des crédits au compte 2313-Constructions de l'opération 173 Rénovation du patrimoine communal (+ 15 000€)

Approuvé par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. du CHAFFAUT et P. LESPINSASSE)

Monsieur du CHAFFAUT remet en cause l'exhaustivité des modifications budgétaires en raison de l'absence des inscriptions relatives à la reprise du budget du centre thermoludique.

5°/ Délibération n°069/2017 – Ouverture d'une ligne de trésorerie – Régie des Grands Bains

Le Conseil Municipal, dans le cadre du caractère saisonnier des recettes perçues par Les Grands Bains, et afin d'anticiper le manque de liquidités, décide de faire appel à une ligne de trésorerie. La proposition faite par la Caisse d'Epargne paraît la mieux adaptée pour un montant de 300 000 € d'une durée de 12 mois.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINSASSE)

Monsieur du CHAFFAUT considère que le montant et l'opportunité de la mobilisation de cette ligne n'est pas justifié.

Madame le Maire indique que l'usage d'un découvert est largement répandu chez les commerçants de communes touristiques et que cette ligne ne sera mobilisée qu'en fonction des besoins.

6°/ Délibération n°070/2017 – Demande de prêts pour la pose des compteurs d'eau : Caisse des Dépôts et Consignations et Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal accepte les propositions de crédit de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, pour 500 000 € chacune.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°071/2017 – Consigne à skis : lancement de la DPS

Le Conseil municipal approuve le principe de lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la consigne à skis.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°072/2017 – SyME des Hautes-Alpes : adoption des nouveaux statuts

Le Conseil municipal approuve la modification statutaire du SyME 05 portant sur la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid, sur demande de la commune.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°073/2017 – Centre de Gestion de Hautes-Alpes : avenant 2017 à la convention de mise en œuvre de la médecine préventive

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à la convention de mise en œuvre de la médecine préventive avec le CDG 05.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°074/2017 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve les changements suivants :

DANS LA FILIERE POLICE

-création d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet

VOTE SEPRE – approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

DANS LA FILIERE TECHNIQUE

-création d'un poste d'Agent de Maîtrise

VOTE SEPRE - approuvé à l'unanimité

Monsieur LESPINASSE s'étonne que le forum des associations ne soit pas organisé durant la foire aux bestiaux. En raison de la taille de la foire, de la présence d'un groupe folklorique.

La séance est levée à 19 h 40.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : nécessité de réaliser des économies notamment dans les hameaux.

Madame le Maire indique la position de la gendarmerie quant au développement consécutif d'une petite délinquance lorsque l'éclairage public est éteint la nuit. De même, l'usure précoce des lampes est avérée en cas d'extinctions quotidiennes multiples.

Le syndicat (SyME 05) réfléchit à la mise en place d'ampoules moins énergivores.

Cantine municipale : une remarque est formulée quant à l'évolution tarifaire des repas à la cantine à partir de la rentrée de septembre qui ne prévoit plus de tarif dégressif ni de tarification sociale.

Madame le Maire indique que deux familles bénéficiaient du tarif social et que le CCAS est prêt à les rencontrer si cette évolution tarifaire génère des difficultés. Le tarif était inchangé depuis 2013. Il tient compte des tarifs négociés dans le cadre du nouveau marché qui a intégré les demandes des familles en terme de qualité, de circuits courts et de produits bio.